

Département
du Nord

Canton de
WORMHOUT

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents

de votants

15
12
15

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE TERDEGHEM

Du 21 octobre 2021

Arrondissement de
DUNKERQUE

Commune de
TERDEGHEM

N° 44/2021

N° 44/2021

Désignation d'un
grand électeur
appelé à constituer
le collège
d'arrondissement
de Dunkerque pour
la compétence
« assainissement
collectif »
commune comptant
au 01/01/2017 une
population
inférieure à 5.000
habitants

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de TERDEGHEM s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, suite à la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Virginie DELESTRE, François PATOU, Florence GIBAUT, Dorothée MALESYS, Jean-François DEMON, Ludovic SAMSOEN, Laurent CAILLIAU, Arnaud PARENT, Frédéric EECKHOUT, Brigitte VERHILLE, Marie-Josèphe SANTRAIN, Nicolas NUNS

Pouvoirs :

**Jean-Paul GIRAUDET donne pouvoir à Nicolas NUNS
Carole DELAETER donne pouvoir à Dorothée MALESYS
Florence VERNIEST donne pouvoir à Virginie DELESTRE**

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe SANTRAIN

Le Conseil Municipal

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7 et L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu la population totale de la commune connue au premier janvier 2020 inférieure à 5.000 habitants

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2020 et, par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune, ayant au 1^{er} Janvier 2020 une population inférieure à 5.000 habitants, doive procéder à la désignation pour la compétence « Assainissement Collectif » d'un Grand Electeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège de l'arrondissement de

DUNKERQUE. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

APRES AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE

ARTICLE 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre d'inscrits :
- Nombre de votants :
- Nombre de bulletins nuls :
- Nombre de suffrages exprimés :

A obtenu :

- Madame MALESYS Dorothée - 15 voix

Est élu :

Madame MALESYS Dorothée
Domiciliée : 134, rue Saint-Jean - 59114 TERDEGHEM
Date de naissance : 27/07/1970

comme Grand Electeur appelé à siéger au collège de l'arrondissement de DUNKERQUE ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN et au titre de la compétence « Assainissement Collectif », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

ARTICLE 2

Madame le Maire est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection ou à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du tribunal administratif de LILLE dans ce même délai.

**Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Sous –
Préfecture de
DUNKERQUE le
03/11/2021 et
publication
le 03/11/2021.
Le Maire**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que des

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Virginie DELESTRE

V.DELESTRE

